

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 25 novembre 2022

NO 42

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Rencontre de négociation 2020-2023 / 24 novembre 2022

Bonjour à toutes et à tous,

Hier avant-midi, nous avons rencontré nos vis-à-vis pour tenir une rencontre pour la négociation de notre convention collective. Avant la rencontre, nous savions que le représentant du Conseil du trésor désirait simplement nous poser quelques questions sur notre dépôt syndical du 10 novembre dernier et il désirait « passer quelques messages ».

D'entrée de jeu, on nous a demandé des précisions sur la modulation désirée au niveau salarial et on nous a questionnés sur des éléments qui avaient déjà été discutés dans les rencontres précédentes. Par la suite, ils nous ont mentionné que pour le moment, les autorités du SCT ne les avaient pas autorisés à bouger sur la prime « d'attraction/rétention » que nous demandons et ils n'avaient pas non plus le mandat de bouger sur notre demande de comité pour parler du régime de retraite.

Malgré le statu quo sur notre dépôt syndical, ils ont étonnamment bonifié leur précédente offre en venant s'engager à stabiliser l'ensemble des emplois à statut précaire. Cet engagement est une très bonne nouvelle, mais il ne faut pas lâcher puisqu'il reste des éléments majeurs à régler.

Ceci étant dit, nous devons participer à une rencontre avec les trois (3) autres corps d'agents de la paix afin d'échanger sur notre demande commune, soit la création du comité pour discuter du régime de retraite actuel. Cette rencontre aura lieu la semaine prochaine et par la suite, nous nous sommes engagés envers le SCT à faire un suivi pour rapidement nous rassembler et tenter d'en arriver à un règlement.

/2

En terminant, n'oubliez pas notre visioconférence provinciale, **le mardi 29 novembre prochain à 19h00**. Nous pourrons vous faire un état de situation plus précis sur notre rencontre d'hier et nous pourrons également vous parler d'un échange assez intense que nous avons eu en fin de rencontre en lien avec la continuité de l'imposition des quarts de travail dans certains Districts. Notre propre employeur tente une fois de plus d'agir par « vengeance » en maintenant l'imposition de quart de jour et de soir, mais nous ne permettrons pas qu'ils vous attaquent personnellement au lieu « d'attaquer » la situation de la négociation.

Nous vous souhaitons une bonne journée !!!

Votre comité de négociation